



COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

Québec doit geler le périmètre agricole pour vingt ans pour mettre fin à la spéculation

49 % des terres agricoles n'appartiennent plus aux agriculteurs

Laval, le 13 décembre 2011 - Une étude réalisée par le Conseil régional de l'environnement de Laval (CRE Laval) conclut que 3 403,24 hectares (ha), ou 49 % de la zone agricole permanente à Laval, n'appartient plus aux agriculteurs et aux horticulteurs. Ces terres appartiennent à plus de 4 000 propriétaires, généralement des promoteurs, des développeurs, des compagnies à numéro, voire de simples citoyens ou même Ville de Laval. De ces 3 403,24 ha, 812,65 ha sont subdivisés en 3 733 petits lots de grandeurs différentes qui regroupent approximativement le même nombre de propriétaires. Les 2 590,59 ha restants appartiennent à 429 propriétaires. La Fédération des producteurs maraîchers du Québec (FPMQ), les Conseils régionaux de l'environnement de Laval et de Montréal, la Fondation David Suzuki et Nature Québec alertent donc le gouvernement du Québec et lui demandent d'inclure d'urgence, avant de ratifier le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), un gel de 20 ans de tout le territoire agricole.

Pour monsieur **Guy Garand**, directeur général du CRE de Laval, « la zone agricole de Laval est comme un gros fromage suisse, plein de trous. Pour cette raison, le gouvernement du Québec doit exiger de la CMM qu'elle intègre dans son Plan un gel de la zone agricole pour les 20 prochaines années, ce afin que diminue la pression spéculative sur la zone agricole et pour garantir la pérennité et la souveraineté alimentaire de la région métropolitaine de Montréal. Considérant de tels chiffres pour Laval, la question se pose pour le reste des terres agricoles de la CMM ».

Face au morcellement des terres agricoles et à la vente de terres à des promoteurs, lesquels s'opèrent insidieusement dans la grande région de Montréal, les organismes ne comprennent pas le retrait, dans la dernière version du PMAD, du gel de 5 ans de construction dans le territoire agricole qui y était initialement prévu. Pourtant, la vaste majorité des mémoires produits pendant la consultation prônaient un renforcement de cette mesure, pas sa disparition.

Pour **Coralie Deny**, directrice générale du CRE-Montréal, « la raréfaction des terres agricoles sur le territoire de l'agglomération de Montréal est un fait avec lequel nous sommes confrontés aujourd'hui ; manger des fruits et légumes produits dans l'ouest de l'île n'est plus le privilège que de quelques Montréalais. Pourtant Montréal possédait des terres agricoles parmi les meilleures du Québec. Il est plus que temps d'apprendre des erreurs du passé et de protéger

toutes les belles terres de la CMM qui nous restent. L'engouement pour l'agriculture locale et l'agriculture urbaine est un signe clair que les élus se doivent d'entendre ».

Selon **Karel Mayrand**, directeur de la Fondation David Suzuki, « les terres agricoles et les milieux naturels du Grand Montréal ont une grande valeur écologique et procurent à la collectivité montréalaise des biens et services d'une valeur de plusieurs milliards de dollars annuellement ». « Le Grand Montréal n'est pas un casino. Il est grand temps que l'on mette un terme à la spéculation, en gelant le périmètre agricole et en accordant une protection réelle aux boisés, milieux humides et corridors forestiers de la région », a-t-il ajouté.

Selon **Normand Legault**, producteur agricole, président de la FPMQ, « l'achat de légumes produits dans sa cour est une chance inespérée pour tous les consommateurs de la CMM. N'oublions pas que depuis les 20 dernières années, sur le territoire métropolitain de Montréal, la production maraîchère a gagné plus de 14 jours de croissance au printemps et à l'automne ». C'est pour ces raisons qu'il faut impérativement geler le territoire agricole pour les 20 prochaines années.

Christian Simard, directeur de Nature Québec, rappelle enfin que « les terres agricoles de la région de Montréal recèlent des boisés et des milieux naturels de grande qualité. Les conserver permet de jeter les bases de la future ceinture verte réclamée à hauts cris lors des consultations et incluse dans le PMAD. Ne pas protéger la zone agricole et permettre un développement insuffisamment densifié équivaut à condamner à l'échec le projet de création d'une ceinture verte digne de ce nom ».

-30-

Source :
Guy Garand (450) 664-3503